



**Assemblée européenne de sécurité et de défense  
Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale**

DOCUMENT A/2054

3 décembre 2009

**CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION**

---

**Sécurité de l'Europe et élargissement :  
l'évolution de l'opinion publique**

**RAPPORT**

présenté au nom de la Commission pour les relations parlementaires et publiques  
par M. John Greenway (Royaume-Uni, Groupe fédéré) et  
M. Alejandro Muñoz Alonso (Espagne, Groupe fédéré), rapporteurs



CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION

---

Sécurité de l'Europe et élargissement : l'évolution de  
l'opinion publique

**RAPPORT**

présenté au nom de la Commission pour les relations parlementaires et publiques  
par M. John Greenway (Royaume-Uni, Groupe fédéré) et M. Alejandro Muñoz Alonso  
(Espagne, Groupe fédéré), rapporteurs

Rapport transmis au Président du Conseil de l'UEO ; au Secrétaire général de l'UEO ; au Président du Conseil de l'Union européenne ; au Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ; au Président de la Commission européenne ; à la Commissaire européenne chargée des relations institutionnelles et de la stratégie de communication ; aux Présidents des parlements nationaux et aux Présidents des Commissions des affaires étrangères, de la défense et des affaires européennes des 39 pays représentés au sein de l'Assemblée ; aux Présidents de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, de l'Assemblée balte, du Conseil nordique, de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, de l'Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la mer Noire, de l'Assemblée parlementaire de la CEI, de l'Assemblée parlementaire de l'OTSC ; au Président du Parlement européen, ainsi qu'aux Secrétaires généraux des Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe, de l'OSCE et de l'OTAN.

*Sécurité de l'Europe et élargissement : l'évolution de l'opinion publique*

---

**RAPPORT<sup>1</sup>**

*présenté au nom de la Commission pour les relations parlementaires et publiques par  
M. John Greenway (Royaume-Uni, Groupe fédéré) et M. Alejandro Muñoz Alonso  
(Espagne, Groupe fédéré), rapporteurs*

---

TABLE DES MATIÈRES

RECOMMANDATION N° 851

sur la sécurité de l'Europe et l'élargissement : l'évolution de l'opinion publique

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. John Greenway (Royaume-Uni, Groupe fédéré) et M. Alejandro Muñoz Alonso (Espagne, Groupe fédéré), rapporteurs

- I. Introduction
- II. La perception des frontières de l'Europe
- III. Le bilan de l'opinion publique cinq ans après l'élargissement à l'Est
- IV. L'opinion publique dans les pays voisins et candidats
  1. Croatie
  2. Islande
  3. Turquie
  4. Ex-République yougoslave de Macédoine
  5. Albanie
  6. Monténégro
  7. Serbie
  8. Bosnie-Herzégovine
  9. Kosovo
- V. Conclusions

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

---

<sup>1</sup> Adopté par la commission le 4 novembre 2009.

**RECOMMANDATION N° 851<sup>2</sup>**

***sur la sécurité de l'Europe et l'élargissement : l'évolution de l'opinion publique***

L'Assemblée,

- (i) Préoccupée par la baisse d'enthousiasme de l'opinion européenne pour la poursuite de l'élargissement de l'UE vers l'Est ;
- (ii) Constatant avec inquiétude le pessimisme croissant du grand public des pays candidats à l'UE, découragés par la multiplication imprévue des obstacles rencontrés dans les procédures de rapprochement et les négociations d'adhésion ;
- (iii) Consciente de l'intérêt stratégique d'établir, sur le plan géopolitique, un espace de sécurité commune ;
- (iv) Se félicitant de l'importance accordée aux aspects sécuritaires de l'élargissement dans le récent rapport de la Commission indépendante sur la Turquie ;
- (v) Soucieuse d'exploiter la position unique qu'occupe l'Assemblée en tant que forum réunissant à la fois les parlementaires des Etats membres de l'UE ainsi que ceux des pays voisins et candidats,

RECOMMANDE AU CONSEIL D'INVITER LES PAYS DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE, EN TANT QUE MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE, A

1. S'efforcer de maintenir un équilibre dans les priorités de l'UE pour éviter que les aspects de sécurité et de défense commune ne soient relégués au second plan par les préoccupations socio-économiques pour l'avenir ;
2. Répondre aux attentes des citoyens qui sont dans leur grande majorité favorables au développement d'une politique de sécurité commune et donner plus de visibilité à la dimension sécuritaire des futurs élargissements ;
3. Accorder une priorité accrue à la politique de communication de façon à mettre en évidence les avantages stratégiques de l'élargissement de l'UE plutôt que ses contraintes et à conférer une plus grande clarté aux décisions et aux initiatives stratégiques ;
4. Mener une action plus soutenue pour résoudre les désaccords existant de longue date entre Etats membres et pays candidats à l'adhésion, qui empêchent l'élargissement et font obstacle aux efforts visant à instaurer la stabilité et à assurer une sécurité accrue dans l'ensemble de l'Europe.

---

<sup>2</sup> Adoptée par l'Assemblée le 3 décembre 2009, au cours de sa 4<sup>ème</sup> séance plénière.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

*présenté par M. John Greenway (Royaume-Uni, Groupe fédéré) et M. Alejandro Muñoz Alonso (Espagne, Groupe fédéré), rapporteurs*

### I. Introduction

1. Cinq ans après la plus grande vague d'élargissement connue par l'Union européenne, il est temps de dresser un bilan de la position de l'opinion publique vis-à-vis de la nouvelle Europe à 27. Nous nous pencherons plus particulièrement sur les aspects de « sécurité » et de « défense », pour essayer de comprendre si l'opinion estime que l'Union élargie est mieux à même de faire face aux crises, et que la sécurité commune est mieux assurée ; nous verrons si les projets de défense européenne sont acceptés et compris par la population, et nous ferons le point sur les avancées réalisées et le chemin restant à parcourir. Les parlementaires, tout comme les acteurs de la PESD, sont obligés de tenir compte de l'évolution de l'opinion publique et de ses fluctuations pour pouvoir constamment ajuster le dialogue et faciliter la compréhension des choix politiques. Les moyens à disposition pour effectuer une telle analyse étant limités, nous nous appuierons sur les statistiques et l'interprétation des sondages pour tirer une première conclusion.

2. L'Europe à 27 a su faire la preuve de sa cohésion lors de la dernière crise économique. L'existence d'une monnaie commune a sans doute conféré le sentiment d'une relative communauté de situations entre Etats membres, et elle a permis aux citoyens européens de percevoir la relation très étroite qui les lie. En revanche, aucune crise politique n'a – heureusement – mis en évidence les intérêts communs de sécurité et l'avantage d'appartenir à un bloc cohérent comme l'Union. Seuls les analystes les plus attentifs ont relevé l'importance de la prise de position de l'Union européenne lors de la crise entre la Russie et la Géorgie en août 2008 ; le grand public, quant à lui, n'a pas vu dans ce conflit une menace susceptible d'affecter son quotidien.

3. L'absence de perception d'une menace immédiate constitue un handicap qui a déjà été mis en évidence dans d'autres rapports de cette commission. Ainsi, le rapport du regretté Lord Burlison<sup>3</sup> a souligné que la conscience de la menace terroriste dans l'opinion publique et les médias diminuait en fonction de l'éloignement géographique des événements. Rares sont les citoyens qui comprennent la raison d'être des missions militaires dans le monde ; la justification de l'intervention en Afghanistan, en particulier, reste extrêmement problématique pour la plupart des Européens. Plus récemment, le rapport de M. Marco Zacchera<sup>4</sup>, vice-président de la commission, a fait un premier tour d'horizon de l'opinion européenne suite aux deux derniers élargissements, pour constater que la majorité des gens n'avait pas le sentiment de bénéficier d'une sécurité accrue.

4. Si les citoyens comprennent en général l'intérêt d'établir un lien territorial et géographique entre les pays de l'Europe, surtout par rapport aux frontières extérieures de l'Union, ils voient aussi et surtout les défauts que ce système comporte : la contiguïté des territoires rapproche les facteurs d'insécurité les plus visibles – les crises bilatérales entre les pays, notamment dans la région des Balkans, la porosité des frontières internes qui ne suffisent plus à contenir la criminalité, l'instabilité politique qui peut rapidement avoir des retombées sur les voisins en termes d'émigration et de crise économique. Tous ces éléments constituent des facteurs négatifs qui sont au premier plan des préoccupations quotidiennes et occultent dans une large mesure les effets positifs à long terme de la protection collective contre les menaces.

<sup>3</sup> Voir Document 1949, adopté le 20 décembre 2006 : « L'évolution de la perception du terrorisme par l'opinion publique et les médias », adopté au nom de la Commission pour les relations parlementaires et publiques par Lord Burlison (Royaume-Uni, Groupe socialiste), rapporteur.

<sup>4</sup> Voir Document 1973, adopté le 5 juin 2007 : « La sécurité et la stabilité de l'Europe vue par l'opinion publique », présenté au nom de la Commission pour les relations parlementaires et publiques par M. Marco Zacchera, vice-président et rapporteur (Italie, Groupe fédéré) et Mme Anca Petrescu, co-rapporteuse (Roumanie).

5. Comment, dans ces conditions, rappeler constamment à nos citoyens la nécessité de conduire une politique guidée par une vision à long terme ? Et comment souligner que l'enjeu de la sécurité commune est un élément fondateur de l'Union et que les pays candidats doivent faire tous les efforts possibles pour apporter au groupe de pays déjà constitué une valeur ajoutée et non le poids de leurs situations incertaines ?

## *II. La perception des frontières de l'Europe*

6. Depuis le Conseil européen de juin 2006, la recherche d'un critère de fixation des frontières de l'Europe a été abandonnée, les paramètres géographiques, culturels et historiques ayant été jugés pertinents mais partiellement insuffisants et fluctuants dans le temps. Cette notion reste donc floue pour l'opinion publique, ce qui ne contribue pas à simplifier la tâche de l'élargissement. Le problème reste plus que jamais d'actualité, car les nouveaux candidats sont des pays encore plus éloignés et moins homogènes que le bloc des pays de l'Est. Même si les citoyens peuvent comprendre, en observant les cartes géographiques, l'intérêt d'un espace continu de sécurité, ils ont plutôt un sentiment de perte d'identité et d'incertitude.

7. La classe politique est partagée sur la nécessité de fixer a priori les frontières de l'Union et de mettre des limites à son extension, même si cela permettrait d'inscrire la construction de ses institutions dans un cadre clairement défini et d'offrir des repères précis à ses citoyens. Certains sont persuadés que l'acceptation de l'idée d'espace européen commun passe nécessairement par une délimitation précise de ses frontières. D'autres considèrent la question sous un angle plus pragmatique, conscients que l'élargissement massif, précipité par la chute du Mur, n'a pas encore été assimilé par les populations, et qu'il faut un temps d'adaptation pendant lequel il serait prématuré de tenter de fixer définitivement les contours de l'Europe. Nous sommes donc dans une phase de transition pendant laquelle les positions fluctuent entre les exigences de l'opinion publique et les obligations juridiques, ce qui ralentit voire bloque la poursuite de l'élargissement. Trouver le juste équilibre, telle est la tâche pour le moins ardue qui incombe aux décideurs politiques.

8. L'attitude à l'égard des pays candidats est très variable car les pays situés à la périphérie de l'Union ne peuvent pas être rangés dans une seule et même catégorie. Le dernier candidat en date, l'Islande, remplit déjà les critères d'adhésion et ne crée pas de problèmes psychologiques d'acceptation au sein des populations européennes – l'homme de la rue pourrait même penser que ce pays fait déjà partie de l'UE. D'autres pays, comme la Croatie, qui appartiennent plutôt au « lot » des pays de la première vague d'élargissement, ont été momentanément écartés du fait de leur instabilité politique interne. Une fois celle-ci surmontée, ils remplissent les conditions déjà acceptées pour les autres pays. La Turquie, quant à elle, constitue un cas à part. Membre de l'OTAN, pilier du système de défense occidentale en Europe, son cheminement vers l'adhésion remonte à cinquante ans. Malgré l'avancement de son dossier d'adhésion, et son respect des critères jugé satisfaisant, c'est le pays qui suscite le plus d'opposition au sein de l'opinion publique européenne et, par conséquent, la plus grande prudence de la part des décideurs politiques.

9. Quant aux nouveaux pays nés du morcellement des Balkans, le problème se pose de leur solidité, certains ayant des frontières sûres, d'autres se trouvant dans une situation intermédiaire entre une forme d'autonomie régionale et le statut d'Etat au plein sens du terme. Les conflits entre eux font naître l'inquiétude, et l'opinion publique ne les considère pas comme des partenaires fiables. L'attitude des Etats de l'UE vis-à-vis de ces nouveaux pays n'est pas homogène, ce qui complique évidemment la prise de décision à 27, car lorsque certains pays membres refusent de reconnaître un nom ou un territoire, les perspectives d'adhésion s'éloignent encore davantage.

10. L'Union européenne devrait s'efforcer de forger une doctrine juridique qui lui permette d'évaluer de manière objective la situation des Balkans. Pour devenir membre d'une organisation internationale – car ce qui est requis au niveau de l'ONU par exemple peut bien s'appliquer à l'UE –, un pays doit prouver qu'il est indépendant, viable et en mesure de faire face aux dépenses nécessaires à son fonctionnement – il est en effet inacceptable qu'un pays candidat censé être indépendant dépende exclusivement des aides octroyées par les institutions internationales –, et qu'il dispose des

institutions lui permettant de dialoguer sur la scène internationale à égalité avec les autres pays. Ceci pourrait déjà constituer un premier critère.

### *III. Le bilan de l'opinion publique cinq ans après l'élargissement à l'Est*

11. L'Union semble avoir fait amplement la preuve de sa capacité d'absorption et d'intégration. En cinq ans, elle n'a fait que progresser dans cette voie, et le désarroi de l'opinion publique face à la vague d'élargissement accéléré va décroissant.

12. Le 20 février 2009, la Commission européenne a adopté une communication faisant le bilan des cinq ans d'UE élargie. Cette analyse, essentiellement économique, constate que l'adhésion des douze pays entre 2004 et 2007 a profité à l'ensemble de l'UE, car les nouveaux Etats membres ont connu une nette amélioration de leur niveau de vie et les anciens ont bénéficié d'opportunités d'exportation et d'investissement accrues. Plus généralement, le processus d'élargissement a contribué à consolider la démocratie et à renforcer la stabilité et la sécurité du continent. La crise économique, qui a mis à l'épreuve la cohésion de l'ensemble des pays, a aussi permis de constater que les conséquences ont été plus maîtrisables dans un pays comme la Slovaquie, qui a adopté l'euro, que dans les pays voisins, encore dépendants de leur monnaie nationale.

13. Les craintes des anciens Etats membres au sujet de la concurrence des travailleurs et des marchés ne se sont pas matérialisées : si l'opinion publique avait affiché son scepticisme, les données réelles de l'économie de l'Europe élargie ont cependant démenti les scénarios catastrophiques. L'UE élargie est aujourd'hui la plus grande zone économique intégrée du monde, représentant plus de 30 % du PIB mondial et plus de 17 % des échanges mondiaux. Dans les nouveaux Etats membres, le revenu par habitant est passé de 40 % de la moyenne des anciens Etats membres en 1999, à 52 % en 2008, et la croissance de 2004 à 2008 a été d'environ de 5,5 % contre 3,5 % auparavant. Toutefois, cette amélioration ne s'est pas produite au détriment des anciens Etats membres, qui ont maintenu un taux de croissance annuel d'environ 2,2 %. Même l'émigration interne est restée limitée, ne dépassant pas 1 % de la population en âge de travailler, et les retours dans le pays d'origine sont à présent en nette augmentation.

14. Dans son analyse, la Commission estime également satisfaisante la coexistence entre les 27 pays, l'élargissement ayant assuré un ancrage de stabilité et fourni un moteur pour la démocratie et l'Etat de droit en Europe. L'UE avance dans son rôle d'acteur majeur sur la scène mondiale, sa présence dans les zones de crise étant de plus en plus affirmée et respectée. La participation des nouveaux membres aux opérations de la PESD est tout à fait satisfaisante et l'effort de contribution, rapporté aux modestes possibilités techniques de certains pays de l'ancien bloc de l'Est, est vraiment remarquable.

15. En revanche, sur le front de la sécurité, l'opinion dominante reste plutôt négative. Déjà la chute du rideau de fer s'était traduite par un sentiment d'insécurité accru pour plus de la moitié des sondés, 53 % de femmes et 49 % des hommes redoutant les conséquences de cet événement. A la suite de l'élargissement de 2004, les citoyens des Etats membres les plus anciens étaient encore moins satisfaits : l'opinion était encore favorable au Danemark (77 %), en Irlande et à Malte (73 %), mais négative au Portugal (42 %), en Italie (46 %) et en Belgique (49 %). La sécurité telle qu'elle est mentionnée dans les résultats de l'Eurobaromètre de février 2009 ne renvoie guère à la notion de stabilité au sens politique et militaire, mais semble plutôt associée au crime organisé et à l'immigration illégale. En effet, ce sont les menaces les plus rapprochées, accentuées par la porosité des frontières et par l'internationalisation croissante de la criminalité, qui impressionnent l'opinion publique et qui font régulièrement l'objet de l'attention des médias. De plus, les causes d'insécurité sont perçues de manière différente selon la position géographique des pays : ceux du Sud de l'Union européenne doivent faire face directement à l'immigration clandestine et aux trafics par voie maritime, tandis que ceux de l'Est sont confrontés à l'instabilité politique et économique des Balkans, qui génère d'autres types de pressions à leurs frontières. L'opinion publique de la Suède ou du Danemark ne perçoit pas les mêmes menaces que les citoyens de l'Italie ou de l'Espagne.

#### *IV. L'opinion publique dans les pays voisins et candidats*

16. En août 2009, un sondage du Gallup Balkan Monitor a tiré la sonnette d'alarme sur la « lassitude de l'élargissement » ressentie par les opinions publiques des pays des Balkans. Si l'intégration européenne reste une priorité pour la plupart des citoyens de ces pays, leur optimisme baisse néanmoins sensiblement. Il ressort de cette étude que, jusqu'à la crise du Kosovo, l'engagement de l'UE dans la région était très visible et recueillait une large adhésion, l'objectif étant d'aider les pays dans leur marche vers l'intégration, mais qu'une fois la tension retombée, la question semble avoir perdu de son actualité sur l'agenda européen. Après avoir examiné la diversité des situations et les différences entre les pays, l'analyse statistique dresse un tableau très complexe de la perception et des attentes des différents groupes ethniques vis-à-vis de l'élargissement. Chaque groupe nourrit des espoirs politiques mais connaît des difficultés sur la voie de l'intégration européenne : les conflits entre les minorités et les déplacements ethniques font obstacle à l'émergence d'une opinion publique solidaire car il existe à l'intérieur de chaque pays des avis différents qui cachent des objectifs souvent antagonistes. Les exigences et les conditions imposées par le processus d'adhésion refroidissent aussi les attentes de la population qui semble subir sans comprendre la complexité des transformations demandées : l'étude Gallup dénonce à cet égard un déficit de communication, et les médias ne sont pas toujours clairs et crédibles, ou acceptés par les groupes d'opposition.

17. Dans ce chapitre, nous ferons brièvement le point sur les pays candidats à l'adhésion à l'UE, ou en attente de l'être, en examinant l'évolution de l'opinion publique locale vis-à-vis de l'Union.

##### *1. Croatie*

18. Selon le calendrier des futurs élargissements, le premier pays à atteindre le but sera la Croatie, qui a déjà rempli la plupart des critères d'adhésion. Depuis 2005, les réformes nécessaires ont été mises en œuvre pour satisfaire aux normes occidentales, notamment dans les domaines de la justice, de la lutte contre la corruption et de la coopération aux enquêtes du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie sur les crimes de guerre. Le processus a été interrompu par le veto de la Slovénie en raison d'un différend frontalier sur le tracé des frontières maritimes et terrestres, pour la solution duquel la médiation européenne a beaucoup travaillé. Le Parlement européen a adopté le 12 mars 2009, par 548 voix contre 40 et 34 abstentions, une résolution sur la situation du dossier croate, dans laquelle il estime que « les questions bilatérales ne doivent pas constituer un obstacle à des progrès dans les négociations d'adhésion, pour autant que ces négociations ne soient pas utilisées pour préempter le règlement final de ces questions ». Il invite néanmoins le gouvernement croate et les gouvernements des pays voisins à résoudre promptement toutes les questions en suspens soulignant que « les relations de bon voisinage demeurent un élément essentiel du processus d'intégration européen », et il « rappelle aussi l'accord informel dégagé le 26 août 2007 par les premiers ministres croate et slovène sur la traduction de leur litige frontalier devant un organe international ». Le 2 septembre dernier, devant la Commission des affaires étrangères du Parlement européen, le Commissaire Olli Rehn, tout en indiquant que la situation était encore dans une impasse, a fait preuve d'un optimisme prudent et envisagé l'aboutissement des négociations courant 2010. Le message a été entendu à Ljubljana et à Zagreb, et un compromis a été signé le 11 septembre afin de trouver une solution à ce contentieux. Un accord d'arbitrage devrait être signé et ratifié par les deux pays courant novembre, en vue de permettre le règlement des différends frontaliers, notamment dans l'Adriatique. L'apaisement de ce contentieux permettra donc l'ouverture de tous les chapitres qui restent à négocier, parmi lesquels figurent encore ceux de la politique étrangère, de la sécurité et de la défense, et celui des institutions.

19. A ce stade, l'ouverture des autres chapitres de négociations est pour les Croates beaucoup plus importante que leur clôture ; elle devrait donner un signal positif et susciter une plus grande confiance dans l'orientation européenne du pays. En effet, un Eurobaromètre spécifique sur l'adhésion de la Croatie, effectué à l'automne 2006, a révélé une baisse sensible de confiance des Croates dans l'Union européenne en raison des difficultés d'avancement des dossiers. En ce qui concerne les effets économiques positifs, par contre, le consensus était bien plus élevé, avec 55 % d'opinions favorables. En 2009, la Croatie a intégré l'OTAN à la satisfaction de 75 % des sondés : il est intéressant de

comparer ce score à celui concernant la PESC car, en 2006, une très large majorité des Croates (71 %) était favorable à une politique européenne de sécurité commune. Selon l'enquête du Gallup Balkan Monitor d'août 2009, le pessimisme progresse en Croatie car si les personnes sondées sont convaincues à 29 % de l'intérêt de l'adhésion à l'UE, 26 % sont d'un avis contraire, et 38 % restent indécises. Les perspectives d'une adhésion en 2013 rencontrent néanmoins les faveurs de l'opinion publique.

## 2. Islande

20. Le 28 mai 2009, le Ministre des affaires étrangères a soumis au Parlement islandais une demande d'accord préalable en vue d'une demande d'adhésion à l'Union européenne. Le Parlement s'est prononcé favorablement le 16 juillet par 33 voix contre 28 et deux abstentions, ce qui a freiné l'élan initial. Parallèlement, le gouvernement a entamé la procédure d'adhésion et s'est engagé à organiser un référendum par la suite. La volonté des dirigeants du pays d'être à l'écoute des électeurs se confirme par la publication, sur le site Web du gouvernement, du questionnaire officiel transmis par les autorités européennes (plus de 2000 questions, réparties en 33 chapitres et portant sur l'ensemble de l'acquis communautaire). L'objectif de l'Islande est de faire en sorte que le Conseil européen de décembre accepte sa candidature et lui octroie le statut officiel de candidat.

21. L'opinion publique, au fil des sondages, se montre tour à tour favorable ou hostile à la candidature du pays (le pic a été atteint avec 60 % d'avis favorables au moment le plus grave de la crise économique) et même au Parlement, l'adhésion à l'UE divise les partis : seuls les sociaux-démocrates sont « pour » sans état d'âme, toutes les autres formations étant partagées et prenant leurs distances. On ne parle jamais d'« entrer dans l'Europe » mais « d'engager des négociations en vue d'une éventuelle adhésion », et les partis ont laissé leurs députés voter librement. Dans le camp des conservateurs, certains sont tentés d'adopter l'euro sans entrer dans l'UE. Les organisations professionnelles sont elles aussi divisées. Les syndicats souhaitent l'adhésion, tandis que les agriculteurs sont contre, estimant que leur production est actuellement mieux protégée contre la concurrence. Contre aussi sont les pêcheurs qui redoutent de devoir renoncer à la zone exclusive de 200 milles autour des côtes. Après l'effondrement des banques et de l'économie en général, la pêche, première activité du pays, reprend toute sa place : les réserves de poisson sont en diminution et en livrer l'accès aux autres pêcheurs de l'UE représenterait un manque à gagner immédiat. Aucun des voisins de l'Islande ne fait partie de l'UE : ni le Groenland et les îles Féroé à l'ouest et au sud, ni la Norvège à l'est. Certains Islandais se sentent plus proches de l'Amérique que de l'Europe. L'indépendance de l'Islande est plutôt récente, sa séparation du Danemark date de moins de 70 ans : certains craignent que l'adhésion à l'UE ne remette en cause cette indépendance, ce qui constitue un risque à ne pas sous-évaluer lors du référendum. Un sondage réalisé en mars 2009 témoigne d'une évolution dans un sens défavorable à l'adhésion : 40 % pour, 45 % contre et 15 % d'indécis. En mai dernier, l'institut Gallup faisait encore état de 39 % d'opinions favorables. Les commentateurs politiques à Bruxelles voient d'un œil un peu suspect la demande d'adhésion islandaise, qui ne semble pas en tout cas enthousiasmer les capitales européennes : Paris et Berlin ont indiqué que rien ne se produirait avant la ratification complète du Traité de Lisbonne et son entrée en vigueur. De plus, il paraît exclu que l'Islande puisse être admise avant la Croatie. De surcroît, on attend les résultats d'une commission d'étude parlementaire qui a été mise en place pour comprendre les causes et les conséquences de la débâcle économique du pays : les analyses pourraient refroidir l'enthousiasme de ceux qui prônent l'adhésion à l'UE et à sa monnaie unique.

22. D'ailleurs, s'agissant de l'intégration économique, l'Islande fait déjà partie de l'Espace économique européen (EEE) avec la Norvège et le Lichtenstein, et elle a donc fait siennes la plupart des directives européennes, ce qui lui permet d'« avoir tous les avantages de l'Europe sans en avoir les inconvénients ». L'Islande, pays riche il y a encore un an avant la déroute de ses banques, renâclait à contribuer au Fonds de solidarité de l'Union européenne, mais le vent a tourné, et elle cherche un nouvel équilibre au sein d'un espace de sécurité plus vaste : si l'adhésion à l'UE lui permet de répondre à cette préoccupation, ses dernières hésitations seront levées.

### 3. Turquie

23. On peut considérer que le Traité d'Ankara, signé en 1963 entre la Communauté économique européenne et la République turque, préfigurait déjà l'idée de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, bien que la première demande de candidature ait été effectivement déposée en 1987 et acceptée seulement en 1999. Le processus de négociation pour l'adhésion entre l'UE et la Turquie a été lancé officiellement en 2005, mais les changements économiques, juridiques et sociaux avaient déjà été amorcés bien avant. En effet, la société turque a fortement évolué dans son organisation à tous les niveaux, et la mondialisation n'a fait qu'accélérer la modernisation d'une société qui, à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, conservait encore des structures vieilles de plusieurs siècles.

24. La position géopolitique de la Turquie avait déjà justifié son adhésion à l'Alliance atlantique en 1952, et il ne fait aucun doute qu'à l'époque de la guerre froide, les Européens ne pouvaient concevoir leur sécurité commune sans y inclure le territoire de la Turquie. A la chute du rideau de fer, la Turquie s'est imposée comme le pays jouant le rôle le plus actif dans la création d'une zone économique commune dans la région de la mer Noire, et elle est devenue la référence pour les petits pays du Caucase qui se sont empressés de conclure des accords bilatéraux avec leur grand voisin. Sur le front militaire, en revanche, l'appartenance à l'Alliance atlantique a plutôt refroidi les relations bilatérales, les politiques turques étant souvent perçues comme la manifestation de l'emprise américaine sur la région. Cet équilibre est aujourd'hui encore des plus difficiles à maintenir et la position de la Turquie face aux conflits en cours repose sur un équilibre diplomatique très délicat.

25. Dans le cadre du processus d'adhésion à l'UE, un bureau spécifique a été créé au sein du gouvernement turc sous la forme d'un « Secrétariat général pour l'Union européenne » ; un programme d'information a été lancé afin de préparer l'opinion publique turque et d'habituer les citoyens à l'idée des transformations nécessaires qui avancent, chapitre après chapitre, au fil des réformes approuvées par le Parlement. Selon les études publiées à ce sujet, les deux tiers de la population seraient favorables à l'adhésion à l'UE, ayant conscience des opportunités de prospérité économique qui en résultent. Mais face à la défense des valeurs identitaires du pays, les craintes de perte de repères traditionnels rendent le projet plus difficile à réaliser, et pour rassurer l'opinion publique, les informations véhiculées par les médias sont particulièrement importantes : à long terme, les retombées positives d'une société mieux informée, bénéficiant de la liberté d'expression, consciente de son identité culturelle et solidement ancrée dans le XXI<sup>e</sup> siècle, devraient conduire à l'adhésion de la population aux conceptions politiques européennes. Selon le rapport publié par la Commission européenne en automne 2007, l'institution la plus fiable aux yeux des Turcs est l'armée (84 %) ; la question de la sécurité est bien présente en Turquie, même si le problème international perçu comme le plus inquiétant est le terrorisme (77 %). Par contre, l'Europe est vue comme une source de bénéfices économiques (61 % au printemps 2005, 54 % en automne 2006, et 57 % en 2007), mais la perspective d'une évolution de la prospérité sociale recueille seulement 33 % des opinions positives. Selon les derniers baromètres publiés par le journal *Hurriyet*, la confiance des Turcs dans l'Union européenne tourne autour de 35 %.

26. Comme l'a relevé le rapport de la Commission indépendante sur la Turquie<sup>5</sup>, plusieurs transformations sont en cours mais les réformes, difficiles et parfois onéreuses, ne peuvent bénéficier du soutien de tous les partis politiques, ni de larges secteurs de la population. L'insuffisance des réformes du côté turc a renforcé l'opposition des Européens à l'adhésion de la Turquie, et le sentiment d'exclusion qui en a découlé à Ankara n'a fait que décourager plus encore les réformateurs turcs, bouclant ainsi la boucle d'un cercle vicieux. Actuellement, sur 35 chapitres de négociation, seul un chapitre a été conclu, celui qui concerne la science et la recherche scientifique ; une quinzaine sont en cours de discussion, et les autres n'ont pas encore été entamés : parmi ces derniers, celui concernant la politique étrangère, de sécurité et de défense n'a même pas fait l'objet d'une première ébauche de proposition.

---

<sup>5</sup> « La Turquie dans l'Europe : briser le cercle vicieux », rapport de la Commission indépendante sur la Turquie, septembre 2009. [http://www.independentcommissiononturkey.org/pdfs/2009\\_french.pdf](http://www.independentcommissiononturkey.org/pdfs/2009_french.pdf)

27. Le rapport de la Commission indépendante déplore que « les réactions négatives de certains dirigeants politiques européens, de même que la réticence croissante de la population européenne vis-à-vis d'un nouvel élargissement, aient donné à la Turquie l'impression qu'elle ne serait jamais la bienvenue, même si elle devait remplir tous les critères d'adhésion ». La barre de l'adhésion semble être placée constamment plus haut que pour les autres candidats : psychologiquement, cet aspect de la conduite des Européens a été le plus démotivant. Les Turcs ont l'impression que l'UE a choisi de privilégier les pays de l'ex-bloc soviétique par rapport à l'allié occidental membre de longue date de l'OTAN. Quant à l'opinion publique européenne, on peut se demander si elle a tendance à suivre les dirigeants politiques ou si ces derniers se rangent derrière les sentiments conservateurs et craintifs qui font surface, surtout en période de récession économique. Selon la déclaration faite par le secrétaire d'Etat français aux affaires européennes, Pierre Lellouche, le 16 septembre 2009 à la Commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale, il existerait en Europe une large opposition à une future adhésion de la Turquie à l'UE. La France et l'Allemagne sont jusqu'ici les seuls Etats membres à avoir clairement pris position contre l'entrée de la Turquie, en plaidant pour un « partenariat privilégié » avec Ankara, mais derrière elles se cachent beaucoup d'autres pays qui partagent le même avis et n'osent pas le dire ouvertement.

28. L'appartenance à l'OTAN fait de la Turquie un acteur important et engagé dans la plupart des missions militaires internationales. Quant aux missions de la PESD, la coopération entre l'OTAN et l'UE, à travers les accords Berlin plus, concerne obligatoirement les pays tiers, qui peuvent participer s'ils le souhaitent aux opérations communes de gestion des crises. En 1999, le sommet d'Helsinki a approuvé la participation de la Turquie à la Force de réaction rapide et l'opinion publique a commencé à se familiariser avec l'idée qu'un pays non membre de l'UE participe aux programmes de la PESD – argument souvent avancé pour accélérer le processus d'adhésion. L'apport de la Turquie dans la gestion des crises de la région (ainsi, récemment, au Liban) s'est souvent matérialisé par une aide logistique, le pays offrant ses bases et son territoire pour soutenir les opérations alliées. La diplomatie turque est d'ailleurs très active en ce qui concerne les conflits au Moyen-Orient, offrant aux Occidentaux ses bons offices pour jeter un pont vers les voisins musulmans : aucun autre pays ne saurait mieux remplir ce rôle, et la Turquie détient à cet égard un atout que les dirigeants politiques européens pourraient faire valoir auprès de leurs opinions publiques réticentes à cet élargissement.

29. La commission a eu l'occasion de débattre toutes ces questions au cours de sa mission à Ankara le 15 octobre, où elle a rencontré les parlementaires turcs de la Commission des affaires étrangères et de la Commission de l'intégration européenne. Les parlementaires de l'AESD ont ensuite été reçus par M. Egemen Bağış, Ministre des affaires européennes et négociateur en chef auprès de l'UE pour l'adhésion. Le sujet central de ces entretiens a été le rôle que les parlementaires peuvent jouer en donnant une impulsion au dialogue avec les citoyens qui, en Turquie comme dans l'Union européenne, expriment une certaine lassitude, et semblent même marquer un recul face à ce projet. L'attention s'est concentrée sur le volet de la sécurité commune, domaine dans lequel la Turquie peut fournir à l'UE un apport indéniable : sa situation géopolitique fait de la Turquie un pays incontournable pour la stabilité régionale et le développement de bonnes relations. Et pourtant, le chapitre de la politique étrangère et de sécurité n'a pas encore été ouvert aux négociations, principalement à cause du blocage sur la question de Chypre, a regretté M. Bağış. La Turquie revendique une politique très active en matière de sécurité régionale. Sept ministres de son gouvernement travaillent avec leurs homologues en Irak pour rétablir des relations bilatérales sur les plans institutionnel et économique. Depuis quelques années, la politique de bon voisinage avec la Syrie est complètement restaurée : cette double avancée prouve que la question kurde est en voie de normalisation, ce qui paraissait inimaginable il y a encore cinq ans. M. Bağış a souligné que les échanges avec l'Iran vont croissant et qu'un protocole vient d'être signé avec l'Arménie pour la réouverture des frontières entre les deux pays. Les autorités turques ont néanmoins le sentiment que l'UE traîne les pieds, certains dirigeants des pays européens s'ingéniant même à retarder le processus d'adhésion et donnant l'impression que la Turquie, quoi qu'elle fasse, ne sera jamais à la hauteur des critères exigés, la barre étant placée toujours plus haut.

30. Les parlementaires turcs sont présents dans plusieurs instances interparlementaires qui s'occupent de la sécurité commune, les Assemblées de l'AESD, de l'OTAN, de l'OCDE et du Conseil

de l'Europe étant les seuls forums où ils peuvent s'exprimer. Par contre, depuis le passage de plusieurs organismes de l'UEO sous la compétence de l'UE, la Turquie a perdu la possibilité de prendre part aux processus décisionnels. Le gouvernement turc met donc de plus en plus ses espoirs dans une initiative parlementaire visant à sensibiliser l'opinion publique aux avantages d'une adhésion de la Turquie à l'UE, une adhésion à laquelle les deux parties ont tout à gagner si l'on veut que l'Europe soit un espace de paix et de stabilité et joue un rôle effectif sur la scène mondiale.

#### ***4. Ex-République yougoslave de Macédoine***

31. Le statut de pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne a été accordé à l'ex-République yougoslave de Macédoine par le Conseil européen du 16 décembre 2005, et un an après, le rapport remis par la Commission européenne faisait état de progrès satisfaisants dans le programme de réformes en cours. D'après les déclarations du Commissaire Olli Rehn devant la Commission des affaires étrangères du Parlement européen, le 2 septembre dernier, le pays pouvait s'attendre avant la fin de l'année à recevoir un avis favorable de la Commission à l'ouverture des négociations d'adhésion, ce qui a été confirmé le 14 octobre avec l'adoption de son document annuel de stratégie pour l'élargissement. En janvier 2008, un accord a été signé sur le régime des visas, destiné à faciliter la libre circulation vers les pays de l'UE, qui est devenu effectif en 2009.

32. Dans l'enquête menée par le Gallup Balkan Monitor en août 2009, on observe de fortes divergences dans l'opinion publique selon l'appartenance ethnique de la population : les Macédoniens ne voient pas les choses comme la minorité albanaise, qui est la plus attachée à l'idée d'intégration européenne, avec 84 % d'avis favorables, contre 57 % chez les Macédoniens. L'aspiration à l'adhésion à l'UE et à l'OTAN est tellement profonde dans la minorité albanaise qu'elle se déclare prête à mettre fin au litige avec la Grèce sur la dénomination du pays, tandis qu'à 95 %, les Macédoniens ne lâchent pas prise. Le sentiment d'insécurité reste très fort dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine car l'opinion publique redoute le déclenchement d'un conflit armé dans la région, et elle est persuadée à 84 % que l'entrée dans l'UE est nécessaire pour la paix et la prospérité du pays.

#### ***5. Albanie***

33. L'Albanie a déposé sa demande d'adhésion fin avril 2009, dans le sillage d'un processus évolutif amorcé par les Accords d'association et d'assistance conclus avec l'UE en 1999. Dans le domaine institutionnel, le pays a mené à bien les réformes nécessaires pour que son administration fonctionne selon des critères démocratiques, mais il a été affaibli par les crises qui ont affecté le Kosovo voisin et qui ont suscité une série de revendications le long de ses frontières. Son territoire a servi de base logistique pour les opérations occidentales au Kosovo comme dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, et de nombreuses conventions bilatérales en matière d'opérations militaires, de stabilisation et de reconstruction ont été signées. La situation a énormément progressé avec l'adhésion de l'Albanie à l'OTAN, le 1<sup>er</sup> avril 2009, saluée par 95 % de la population comme positive. De plus, l'opinion publique soutient à 72 % les objectifs de l'UE.

#### ***6. Monténégro***

34. Après la déclaration d'indépendance de l'Etat du Monténégro en juin 2006, les relations avec l'Union européenne ont constitué un point de référence pour la reconstruction démocratique du pays : l'opinion publique, persuadée à 56 % que l'intégration apportera stabilité et prospérité à la région, considère favorablement cette perspective. Les Accords d'association et de partenariat ont été suivis d'une demande formelle de candidature présentée en décembre 2008 : d'après la déclaration du Commissaire à l'élargissement devant le Parlement européen en septembre 2009, la Commission pourrait être en mesure de préparer son avis sur la demande « dans quelques mois ».

### *7. Serbie*

35. Bien qu'aucune démarche officielle n'ait été entamée, la Ministre suédoise des affaires européennes Cecilia Malmstrom a affirmé sur son blog, le 8 septembre dernier après la rencontre avec le Ministre serbe des affaires étrangères Yuk Jeremic, que « la Serbie a l'intention de déposer sa demande d'adhésion à l'UE en automne et la Présidence suédoise s'en félicite ». La situation de la Serbie est compliquée par le fait que le processus de ratification de l'Accord de stabilisation et d'association (ASA) et l'entrée en vigueur de l'Accord intérimaire sont toujours bloqués par les Pays-Bas qui réclament l'arrestation de Radko Mladic et son transfert au TPIY à La Haye, avant de permettre au pays de progresser sur la voie de l'intégration européenne.

36. Mais l'opinion publique en Serbie est plutôt critique à l'égard du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie ; seuls 19 % des citoyens estiment que cette institution œuvre à la réconciliation et renforce le processus de paix, tandis que 70 % considèrent que ses procédures ne sont que des formalités/ mascarades et que les verdicts sont décidés d'avance. Néanmoins, environ 60 % des Serbes sont convaincus des bénéfices qu'apporterait l'adhésion à l'UE, et 55 % estiment que la Commission européenne pèsera positivement dans les négociations.

### *8. Bosnie-Herzégovine*

37. Le pays doit remplir les critères pour pouvoir passer du cadre des accords de Dayton au processus d'intégration européenne avec la fermeture du Bureau du Haut Représentant (OHR). Pour l'heure, l'opinion publique reste peu convaincue par la gestion internationale des affaires du pays, compte tenu notamment des relations tendues avec les différents titulaires de ce poste. En 2006, les deux tiers de la population envisageaient favorablement l'intégration dans l'Union européenne, mais deux ans après, ce chiffre est descendu à 48 % : un tiers des interviewés était indécis sur les bénéfices qui en résulterait pour le pays. La différence d'appartenance ethnique se reflète dans l'attitude de la population au sujet de l'Europe : 65 % des Bosniaques et 50 % des Bosno-Croates sont plutôt favorables à l'adhésion, mais seulement 34 % des Bosno-Serbes affichent la même opinion. Sur la question de la nécessité de la continuité des fonctions de l'OHR, 60 % des Bosno-Croates émettent un avis favorable, contre seulement 16 % dans la Republika Sprska. De la même manière, sur la question du transfert des fonctions au représentant spécial de l'Union européenne (EUSR), la majorité n'y voit pas grande différence ; seuls 31 % considèrent que cela peut avoir un impact positif, chiffre qui se réduit à 9 % en Republika Sprska. D'ailleurs, le plus faible taux d'identification avec l'Union européenne de toutes les populations des Balkans est enregistré chez les Bosno-Serbes, avec 10 % d'avis favorables.

### *9. Kosovo*

38. Selon les déclarations du Commissaire Olli Rehn au Parlement européen, la situation au Kosovo est « stable, mais fragile ». La Commission doit présenter une étude qui examinera ce que le Kosovo devra faire pour avancer sur la voie de l'intégration européenne. Le chemin est encore jonché d'obstacles ; il convient de ne pas oublier que cinq pays membres de l'UE n'ont pas reconnu l'indépendance de ce pays. La population d'origine albanaise est largement acquise à l'idée d'intégration, avec 72 % des opinions favorables contre 15 % des Kosovars d'origine serbe. D'autre part, les missions civiles de l'Union, perçues comme une « administration néocoloniale », suscitent une irritation croissante et des manifestants pour l'autodétermination soulignent que « le peuple kosovar veut aller vers l'UE, mais n'accepte pas que l'Europe vienne chez [lui], [le] diriger ».

### *V. Conclusions*

39. Lorsqu'un pays entame le processus d'adhésion à l'UE, l'opinion publique peut en évaluer diversement les avantages et les inconvénients et en avoir une perception très disparate, selon que les facteurs pris en compte sont d'ordre économique, social, historique, culturel, géopolitique ou sécuritaire. Notre rapport s'est attaché à ce dernier aspect, en essayant de l'isoler des autres

problématiques qui toutes suscitent leur part de critiques et de craintes. Or, en ce qui concerne la création d'un espace de sécurité commune, l'opinion publique est indéniablement sensible aux avantages de l'élargissement – qu'il s'agisse des Balkans ou de la Turquie. L'Europe ne peut jouer un rôle sur la scène mondiale sans avoir instauré sur son propre continent des relations apaisées entre des pays géographiquement importants et politiquement stables. Sa cohésion territoriale lui permet de présenter un front uni face aux autres sphères d'influence situées à sa périphérie, en Asie, au Moyen-Orient et sur la rive sud de la Méditerranée. Aujourd'hui, les défis de la sécurité sont à entendre au sens large : ils recouvrent à la fois l'approvisionnement énergétique, les flux migratoires, les conflits de minorités, les trafics de toutes sortes et les relations avec les pays musulmans. Ces questions ne pourront être réglées de manière satisfaisante que si les pays sont disposés à agir solidairement, unis dans leurs aspirations à établir un espace de sécurité durable. Ce discours est assez bien compris des citoyens de l'UE et des pays candidats, et les statistiques montrent que la confiance dans ce projet est encore élevée d'un côté comme de l'autre.

40. L'Assemblée de l'AESD/UEO offre depuis des années aux pays candidats à l'UE un cadre européen de débat commun sur les questions de sécurité et de défense, où ces pays bénéficient de divers statuts : ils sont membres, associés, partenaires ou observateurs, et leurs délégués travaillent ensemble pour faire progresser les idées dans le sens de la construction d'un espace de sécurité commune. Dans ce contexte, il sera utile de recentrer le débat sur cet aspect de l'élargissement de l'UE, en mettant en avant les intérêts communs de tous, et de ramener à de justes proportions les autres sujets de préoccupation qui semblent parfois prendre le dessus : les craintes concernant la stabilité économique, par exemple, ou la fracture sociale. La recommandation présentée par la commission aspire à valoriser ce qui nous unit plutôt que de mettre l'accent sur ce qui nous sépare, pour tenter de briser le cercle vicieux du pessimisme qui ralentit l'élan nécessaire à la réussite du projet européen.

## LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

### Président

M. Paul WILLE (BE) (Lib)

### Vice-présidents

M. Marco ZACCHERA (IT) (Fed)

### Membres titulaires

M. Ulrich ADAM, MdB (DE) (Fed)  
M. Anton ANDERLIČ (SI) (Lib)  
M. Pawel ARNDT (PL) (Fed)  
Mme Rossana BOLDI (IT) (Fed)  
Mme Anna Maria CARLONI (IT) (Soc)  
M. Telmo CORREIA (PT) (Fed)  
M. Imre CZINEGE (HU) (Soc)  
Mme Anke EYMER, MdB (DE) (Fed)  
Baroness GALE (UK) (Soc)  
Mme Angelika GRAF, MdB (DE) (Soc)  
Mme Birgit HOMBURGER, MdB (DE) (Lib)  
M. Paul KEHOE (IE) (Fed)  
M. Jozef KLIM (PL) (Fed)  
M. Markku LAUKKANEN (FI) (Lib)  
M. François LONCLE (FR) (Soc)  
Mme Muriel MARLAND-MILITELLO (FR) (Fed)  
M. Andrew McINTOSH (UK) (Soc)  
M. Ionas NICOLAOU (CY) (Fed)  
M. Yves POZZO DI BORGIO (FR) (Fed)  
Mme Malgorzata SADURSKA (PL) (Fed)  
M. Jozef SIMKO (SK) (Fed)  
Mme Tineke STRIK (NL) (Soc)  
M. Mustafa UNAL (TR) (Fed)

M. Kornel ALMASSY (HU) (Fed)  
M. Gerolf ANNEMANS (BE) (ni)  
M. Lokman AYVA (TR) (Fed)  
Mme Anne BRASSEUR (LU) (Lib)  
Lord CHIDGEY (UK) (Lib)  
M. Vladimiro CRISAFULLI (IT) (Soc)  
M. Constantin DASCALU (RO) (Fed)  
M. Jean-Claude FRECON (FR) (Soc)  
M. Ioannis GIANNELLIS (GR) (Fed)  
Mme Kari Lise HOLMBERG (NO) (Fed)  
M. Kalev KALLO (EE) (Lib)  
Mme Sarmite KIKUSTE (LV) (Fed)  
M. Jaakko LAAKSO (FI) (Soc)  
M. Anastassios LIASKOS (GR) (Fed)  
M. Humfrey MALINS, MP (UK) (Fed)  
M. Alberto MARTINS (PT) (Soc)  
M. Alejandro MUNOZ ALONSO (ES) (Fed)  
Mme Marija PEJCINOVIC BURIC (HR) (Fed)  
M. Aleksandr SACHARUK (LT) (Lib)  
Mme Luz Elena SANIN NARANJO (ES) (Fed)  
M. Cornel STIRBET (RO) (Fed)  
M. Tugrul TURKES (TR) (Fed)  
M. Harm-Evert WAALKENS (NL) (Soc)

### Membres remplaçants

Mme Fatima ABURTO BASELGA (ES) (Soc)  
Mme Ann CLWYD, MP (UK) (Soc)  
M. Metin ERGUN (TR) (Fed)  
M. Gianni FARINA (IT) (Soc)  
M. Paul FLYNN, MP (UK) (Soc)  
M. Denis JACQUAT (FR) (Fed)  
Mme Marietta KARAMANLI (FR) (Soc)  
M. Tiny KOX (NL) (Soc)  
M. Harald LEIBRECHT, MdB (DE) (Lib)  
M. Daniel LIPSIC (SK) (Fed)  
Mme Nursuna MEMECAN (TR) (Lib)  
M. Atanas MERDJANOV (BG) (Soc)  
M. Philippe NACHBAR (FR) (Fed)  
Mme Tuija NURMI (FI) (Fed)  
M. Marian Iulian RASALIU (RO) (Fed)  
M. Maurizio SAIA (IT)  
Mme Mihaela Ioana SANDRU (RO) (Fed)  
Mme Aurelija STANCIKIENE (LT) (Fed)  
M. Mehmet TEKELIOGLU (TR) (Fed)  
M. Luca VOLONTE (IT) (Fed)

M. Ioannis BANIAS (GR)  
M. Hendrik DAEMS (BE) (Lib)  
Mme Lydie ERR (LU) (Soc)  
Mme Sonia FERTUZINHOS (PT) (Soc)  
M. John GREENWAY, MP (UK) (Fed)  
M. Reijo KALLIO (FI)  
M. Mieczyslaw KASPRZAK (PL) (Fed)  
M. Geert LAMBERT (BE) (Soc)  
Mme Izabela LESZCZYNA (PL) (Fed)  
Mme Christine MCCAFFERTY, MP (UK) (Soc)  
Mme Ana Catarina MENDONÇA (PT) (Soc)  
M. Jean-Claude MIGNON (FR) (Fed)  
Mme Fiamma NIRENSTEIN (IT) (Fed)  
M. Rory O'HANLON (IE) (Lib)  
M. Gonzalo ROBLES OROZCO (ES) (Fed)  
Mme Ana SANCHEZ HERNANDEZ (ES) (Soc)  
Dr. Hermann SCHEER, MdB (DE) (Soc)  
M. Stanislaw SZWED (PL) (Fed)  
M. Alexander ULRICH, MdB (DE) (Soc)  
Mme Rodoula ZISSI (GR) (Soc)

### Secrétaire

Mme Marisa NUDDA (IT)

### Assistante

Mme Martine AUGER (FR)



